

**MINISTRE DU TRAVAIL,  
DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DE LA REFORME DE L'ETAT**

**REPUBLIQUE DU MALI  
Un Peuple - Un But - Une Foi**

**COMMISSARIAT AU DEVELOPPEMENT  
INSTITUTIONNEL**



# **PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL**

**ETAT DE MISE EN ŒUVRE EN 2008**

**Commissariat au Développement Institutionnel  
Centre Commercial Bamamko - Mali  
Tel : (223) 22 20 14 / 23 20 72 Fax : (223) 22 87 90  
E Mail : [cdi@cdi-mali.gov.ml](mailto:cdi@cdi-mali.gov.ml)**

# TABLE DES MATIERES

|   |           |
|---|-----------|
| <b>Introduction - .....</b>   | <b>5</b>  |
| <b>CHAPITRE 1: RAPPEL DES ACTIVITES PROGRAMMEES.....</b>  | <b>6</b>  |
| 1.1. La réorganisation de l'Etat Central .....  | 6         |
| 1.2. L'amélioration des process, méthodes et procédures de management des affaires publiques .....  | 7         |
| 1.3. Le renforcement de la déconcentration .....  | 9         |
| 1.4. La consolidation de la décentralisation .....  | 9         |
| 1.5. La valorisation et le renforcement des capacités des ressources humaines.....  | 10        |
| 1.6. La communication et les relations avec les usagers .....   | 10        |
| <b>CHAPITRE 2: ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES PROGRAMMEES.....</b>   | <b>11</b> |
| 2.1. Au titre de la réorganisation de l'Etat Central .....  | 11        |
| 2.1.1. La finalisation des audits organisationnels des services centraux et déconcentrés engagés en 2006 .....  | 12        |
| 2.1.2. La poursuite des audits organisationnels des services publics .....  | 19        |
| 2.1.3. L'élaboration des cadres organiques des services publics du ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale .....                                    | 19        |
| 2.1.4. La réalisation d'une étude et la tenue d'ateliers sur la pratique actuelle au sein de l'administration dans six (6) ministères.....  | 19        |
| 2.1.5. La mise en œuvre de codes de déontologie dans l'administration publique.....   | 21        |
| 2.1-6. L'appui du commissariat au développement institutionnel dans la réorganisation des services publics .....  | 22        |
| 2.2. L'amélioration des process, méthodes et procédures de management des affaires publiques .....  | 24        |
| 2.2.1. L'évaluation des méthodes et procédures des administrations centrales et déconcentrées / l'élaboration et l'adoption de deux manuels de procédures pour 6 ministères ..... | 24        |
| 2.2.2. La mise en relation des institutions chargées du contrôle.....   | 25        |
| 2-2.3. L'utilisation des technologies de l'information et de la communication .....   | 25        |
| 2.3. Le renforcement de la déconcentration.....   | 27        |
| 2.3.1. La conception d'un guide de la déconcentration.....  | 27        |
| 2.3.2. La dotation des administrations déconcentrées en moyens appropriés.....  | 28        |
| 2.5. La valorisation et le renforcement des capacités des ressources humaines.....  | 30        |
| 2.5.1. L'élaboration d'un plan de formation pour les départements ministériels .....  | 30        |
| 2.5.2. La mise en œuvre des plans de formation des départements ministériels.....   | 30        |
| 2.5.3. L'élaboration et la mise en œuvre d'un programme spécial de renforcement des capacités des hauts cadres de l'administration .....  | 31        |

|  |           |
|--|-----------|
| 2.6. La communication et les relations avec les usagers des services publics.....  | 32        |
| 2.6.1. la poursuite de la réalisation des actions de communication entre les administrations et leurs usagers notamment par la réalisation et la diffusion de sketch à la télévision, ainsi que la production d'émissions radio.....                                 | 32        |
| 2.6.2. La réalisation et la diffusion de publiereportages dans la presse .....   | 33        |
| 2.6.3. L'organisation de débats radio diffusés impliquant les acteurs de la réforme de l'état, de la décentralisation et de la société civile .....  | 33        |
| 2.6.4. Conception, production et diffusion de dépliants de vulgarisation de la loi et du décret régissant les relations de l'administration avec les usagers.....  | 34        |
| 2.6.5. Conception, production et diffusion de la revue semestrielle du PDI.....  | 34        |
| 2.6.6. L'organisation d'ateliers régionaux de sensibilisation au profit des services techniques régionaux sur le thème de la stratégie d'accès à l'information au sein de l'administration (SAISA) dans les régions de Gao, Tombouctou et le district de Bamako..... | 34        |
| 2.6.7. Le suivi de l'application de quatre logiciels (logiciel de gestion de courrier, logiciel de gestion des archives, logiciel de gestion du foncier, et logiciel du traitement d'image) pour le compte des structures pilotes par le CEFIB...                    | 35        |
| 2.6.8. L'animation et hébergement du site web du cdi.....  | 36        |
| 2.6.9. La finalisation de la stratégie de communication .....  | 36        |
| <b>CHAPITRE 3: LES ACTIONS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION.....</b>   | <b>37</b> |
| 3.1. Le comité de suivi de la réforme de l'Etat .....  | 37        |
| 3.2. La commission de coordination du PDI.....   | 37        |
| 3.3. Le Comité de Pilotage du PARAD .....  | 38        |
| 3.4. Le panel du développement institutionnel/décentralisation.....  | 39        |
| 3.5. La revue annuelle conjointe .....   | 39        |
| <b>CHAPITRE 4: LA SITUATION DE L'EXECUTION DES CREDITS DU PDI EN 2008.....</b>   | <b>40</b> |
| <b>CHAPITRE 5 : LES PERSPECTIVES.....</b>  | <b>41</b> |
| 5.1. Opérationnaliser et approfondir les réformes engagées dans le PO 2006-2009 .....  | 41        |
| 5.2. Amplifier les réformes .....  | 41        |
| 5.3. Renforcer les actions de pilotage et de suivi-évaluation de la réforme.....   | 42        |
| <b>CHAPITRE 6 : DIFFICULTES ET PROPOSITIONS DE SOLUTIONS.....</b>  | <b>43</b> |

# LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

|          |   |
|----------|---|
| AG-Eau   | : Agence d'Exécution des Travaux d'Alimentation en Eau Potable                |
| AGETIC   | : Agence des Technologies de l'Information et de la Communication             |
| ANASER   | : Agence Nationale de Sécurité Routière                                       |
| ANICT    | : Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales           |
| BSI      | : Budget Spécial d'Investissement   |
| CAISFF   | : Cellule d'Appui à l'Informatisation des Services Fiscaux et Financiers      |
| CDI      | : Commissariat au Développement Institutionnel                                |
| CEFIB    | : Centre d'Etude de Formation en Informatique et Bureautique                  |
| CFD      | : Centre de Formation pour le Développement                                   |
| CONFED   | :   |
| CPA-SFD  | : Centre de Promotion et d'Appui des Systèmes Financiers Décentralisés        |
| DNCC     | : Direction Nationale du Commerce et de la Concurrence                        |
| DCE      | :   |
| ENA      | : Ecole Nationale d'Administration  |
| FSJP     | : Faculté des Sciences Juridiques et Politiques                               |
| MATCL    | : Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales     |
| MBA      | : Master en Administration des Affaires                                       |
| MCNT     | : Ministère de la Communication et des Nouvelles Technologies                 |
| MTFPRE   | : Ministère du Travail et de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Etat  |
| UE       | : Union Européenne  |
| PADESO   | : Programme d'Appui au développement Durable de l'Elevage au Sahel Occidental |
| PAGAM/GF | :   |
| PARAD    | : Projet d'Appui à la Réforme Administratif et à la Décentralisation          |
| PDI      | : Programme de Développement Institutionnel                                   |
| PNUD     | : Programme des Nations Unies pour le Développement                           |
| PO       | : Plan Opérationnel   |
| PRODEJ   | : Programme Décennal de la Justice  |
| SAISA    | : Stratégie d'Accès à l'Information au Sein de l'Administration               |
| SOTELMA  | : Société des Télécommunications du Mali                                      |
| TIC      | : Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)                  |

## **INTRODUCTION :**

Adopté par le Gouvernement en juillet 2003, en vue de la modernisation de l'Administration, le Programme de Développement Institutionnel (PDI) vise les objectifs spécifiques suivants :

- adapter l'organisation de l'Administration à l'évolution politico –institutionnelle afin de corriger ses incohérences structurelles et accroître son efficacité ;
- renforcer la gestion publique en vue d'améliorer quantitativement et qualitativement les services offerts aux populations ;
- mettre les préoccupations des usagers au cœur de l'action administrative afin de redonner une légitimité à l'Etat et renforcer le processus démocratique ;
- assurer un pilotage adéquat des politiques de développement et améliorer la coordination des actions de développement.

Le PDI est assorti d'un Plan Opérationnel (PO) étalé sur la période 2006-2009, adopté par le Gouvernement en décembre 2004. Ce PO est décliné en Programmes annuels dont l'état de mise en œuvre est rapporté chaque année par le Commissariat au Développement Institutionnel (CDI). A cet effet, le présent document offre un rappel des activités programmées au titre de la tranche annuelle du Plan Opérationnel (PO) du PDI (I), l'état de mise en œuvre de ces activités (II), les actions de suivi-évaluation (III), la situation des crédits en 2008 (IV), les perspectives (V) et les difficultés et propositions de solutions (VI).

## RAPPEL DES ACTIVITES PROGRAMMEES

Les activités programmées en 2008 concernent l'ensemble des composantes du Programme qui sont :

- la réorganisation de l'Etat central ;
- l'amélioration des process, méthodes et procédures de management des affaires publiques ;
- le renforcement de la déconcentration ;
- la consolidation de la décentralisation ;
- la valorisation et le renforcement des capacités des ressources humaines ;
- la communication et les relations avec les usagers.

### 1.1. LA REORGANISATION DE L'ETAT CENTRAL

Après deux décennies d'étatisme, l'Etat malien a reconsidéré son rôle dans la production en prenant en compte les effets des mutations institutionnelles. Il doit donc recentrer ses missions afin de donner vitalité aux autres acteurs. Ainsi, à partir de 1991, avec l'avènement de la démocratie pluraliste, l'Etat a accéléré les réformes économiques parallèlement aux réformes politiques dont la décentralisation demeure le fil conducteur. Aujourd'hui, cette réalité doit se refléter à travers la réorganisation de l'Etat central qui doit se recentrer autour des fonctions stratégiques. Pour opérer ce recentrage, le Commissariat au Développement Institutionnel (CDI) a réalisé l'audit des missions des services publics. Sur cette base, il a entamé, en 2006, l'audit organisationnel des services publics qui s'achèvera en 2009.

Au titre de l'année 2008, les activités programmées ont porté sur :

- la finalisation des audits organisationnels des services centraux et déconcentrés engagés en 2006 ;
- la poursuite des audits organisationnels des services centraux et déconcentrés ;
- l'élaboration des cadres organiques des services centraux et déconcentrés du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale ;
- la réalisation d'une étude sur la pratique actuelle, au sein de l'administration et tenue des ateliers sur le dialogue social dans six (6) ministères ;
- la mise en œuvre des codes de déontologie dans l'administration publique ;

- l'appui du Commissariat au Développement Institutionnel dans la réorganisation des services publics

## **1.2. L'AMELIORATION DES PROCESS, METHODES ET PROCEDURES DE MANAGEMENT DES AFFAIRES PUBLIQUES**

L'amélioration des méthodes et procédures de gestion des affaires publiques vise à renforcer l'efficacité, l'efficience, la sécurité et la transparence dans la prestation des services publics. Cette amélioration passe, d'abord, par l'adaptation des procédures opérationnelles en vigueur aux exigences de la décentralisation et de la déconcentration afin que chacun des deux échelons de l'Administration publique (Administrations centrales et Administrations déconcentrées) soit doté de procédures appropriées à l'exercice de ses fonctions.

La transformation de l'Administration publique recherchée à travers la mise en œuvre du PDI entraîne des changements qui doivent prendre en charge :

- ✓ les exigences de la décentralisation et de la déconcentration dans la gestion des affaires publiques tant au niveau opérationnel (la prestation des services publics) qu'au niveau financier ( la gestion des ressources publiques ) ;
- ✓ la nécessité d'améliorer les process et procédures qui sont facteurs de contre-performances de l'Administration publique : complexité, faiblesse du contrôle interne, etc. ;
- ✓ l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC).

La révision des process, méthodes et procédures pour opérer ces changements est donc une variable d'action stratégique pour l'opérationnalisation du PDI à travers :

- ✓ la révision des procédures administratives, comptables et financières ;
- ✓ la réforme du système d'allocation des ressources ;
- ✓ la réforme du système de contrôle et d'évaluation ;
- ✓ la modernisation des méthodes et procédures de l'Administration.

Au titre de l'année 2008, les activités suivantes sont programmées:

- l'évaluation des méthodes et procédures des administrations centrales et déconcentrées / l'élaboration et l'adoption de deux manuels de procédures pour 6 ministères ;
- la mise en relation des institutions chargées du Contrôle.

En outre, dans le cadre de l'informatisation de l'administration, l'AGETIC a programmé, en 2008 :

**- au niveau central :**

- a) la poursuite de développement des outils informatifs et collaboratifs du Portail par :
  - la création et l'harmonisation des sites web des Départements ministériels,

- la gestion électronique des documents (mise en ligne des textes officiels),
  - la gestion du courrier, l'agenda de l'Administration.
- b) l'ouverture sécurisée du Portail aux usagers en vue d'une accessibilité optimale aux services informationnels de l'Administration en tout temps et en tout lieu à travers l'Internet ;
- c) les applications métiers par la création de logiciels de gestion du personnel, du patrimoine et des biens de l'Etat, la passation des marchés publics ;
- d) la réalisation des réseaux locaux de 30 directions nationales ;
- e) l'équipement informatique, serveurs et accessoires de la station de base de l'AGETIC et de 30 directions nationales ;
- f) l'interconnexion au réseau au niveau central avec :
- la fourniture et l'installation d'un pylône auto stable de 70m pour la station de base ;
  - l'équipement radio de 30 Directions Nationales ;
  - la fourniture et l'installation d'une infrastructure redondante Boucle Locale Radio Wimax pour la station de base.
- g) la location et la gestion de liaisons à fibre optique avec la Société des Télécommunications du Mali (SOTELMA) pour l'interconnexion des Directions Administratives et Financières des Institutions, des Départements ministériels et des services ;
- h) la formation des membres des Comités de Pilotage et Technique des Départements ministériels sur :
- la création de sites Web ;
  - la publication assistée par ordinateur ;
  - la gestion de bases de données.

**- au niveau déconcentré:**

- l'équipement radio Wimax de la station de base de 2 gouvernorats (Koulikoro et Kidal) ;
- le réseau local de 6 Gouvernorats ;
- l'équipement radio pour l'interconnexion de 9 Directions régionales ;
- l'équipement informatique de 9 Directions Régionales ;

- le réseau local de 9 Directions Régionales ;
- la formation du personnel de 9 Directions Régionales.

### **1.3. LE RENFORCEMENT DE LA DECONCENTRATION :**

La déconcentration est le corollaire de la décentralisation qu'elle doit logiquement précéder. Plus on décentralise, plus il est nécessaire de déconcentrer l'Administration d'Etat, sinon la décentralisation s'étouffe. Il s'agit de faire descendre le centre de gravité de l'Administration d'Etat du niveau central au plus près des élus et des populations.

Le nouveau partage de rôles et de responsabilités entre l'État et les Collectivités oblige à améliorer le cadre d'intervention de l'Administration régionale et locale. En effet, le type actuel d'Administration caractérisée par une centralisation excessive, la rétention des moyens matériels, humains et financiers au niveau central, ne permet pas à celui-ci d'apporter un appui-conseil efficace aux collectivités et assurer un contrôle de tutelle de qualité.

Un des effets de cette forte centralisation est que les échelons supérieurs (niveau central) effectuent davantage de tâches d'exécution plutôt que de conception de politiques.

La déconcentration, qui implique une réorganisation des relations entre administrations centrales et services régionaux et subrégionaux, doit être le complément indispensable de la décentralisation.

Dans le contexte actuel du Mali, pour renforcer le processus de décentralisation, il convient de l'accompagner au plus vite en transférant au niveau déconcentré des pouvoirs (attributions) suffisants, ainsi que des moyens humains et matériels appropriés.

C'est pour améliorer le cadre d'intervention des services déconcentrés qu'en plus des audits organisationnels des services déconcentrés organisés, concomitamment, avec ceux des services centraux, le PO/PDI a prévu, en 2008, des mesures spécifiques, au nombre desquelles, on peut signaler :

- la conception d'un guide de déconcentration ;
- la dotation, des administrations déconcentrées, en moyens appropriés.

### **1.4. LA CONSOLIDATION DE LA DECENTRALISATION :**

Pour devenir irréversible et apporter tous ses effets attendus sur le développement, la décentralisation doit être consolidée à travers des actions vigoureuses dans trois directions : le transfert effectif de compétences et de ressources aux collectivités territoriales, l'harmonisation des politiques sectorielles par rapport à la décentralisation, et la mise en place d'un système de suivi-évaluation de la décentralisation.

Les activités qui relèvent de cette composante font l'objet d'un rapport spécifique élaboré par le Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales.

## **1.5. LA VALORISATION ET LE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES RESSOURCES HUMAINES**

L'Etat ne pourra atteindre un haut degré de performance sans le renforcement des capacités des agents publics aux niveaux central, déconcentré et décentralisé. Ceci passe par une meilleure maîtrise de la gestion des ressources humaines, et un renforcement de leurs capacités. Dans ce sens, le programme annuel 2008 du PO/PDI a prévu un certain nombre d'activités articulées autour de :

- l'élaboration d'un plan de formation pour les départements ministériels ;
- la mise en œuvre des plans de formation validés de cinq départements ministériels ;
- le programme spécial de renforcement des capacités des hauts cadres de l'administration.

## **1.6. LA COMMUNICATION ET LES RELATIONS AVEC LES USAGERS**

Un des défis du renouveau institutionnel est l'ouverture de l'Administration à ses usagers. Une des principales leçons qu'on peut tirer des quarante dernières années de réforme, c'est que l'Administration ne peut pas se reformer d'elle-même au bénéfice des usagers. Il faut mettre les préoccupations de ceux-ci au cœur du processus de réforme. Les destinataires de l'action publique (secteur privé, ONG, populations) doivent faire valoir leurs préoccupations, et apporter leur sensibilité dans la formulation et la mise en œuvre des politiques publiques aussi bien que dans le fonctionnement courant de l'Administration à travers des modes opératoires appropriés. L'ensemble des partenaires et usagers de l'Administration doivent être mobilisés à travers les actions suivantes : l'organisation de l'accueil, de l'orientation et de l'information des usagers, une politique de communication visant à faciliter l'adhésion des acteurs aux objectifs et actions de réforme.

Pour répondre à ces défis, le PO/PDI a programmé en 2008 les actions suivantes :

- la poursuite de la réalisation des actions de communication entre les administrations et leurs usagers notamment par la réalisation et la diffusion de sketch à la télévision, ainsi que la production d'émissions radio ;
- la réalisation et la diffusion de publiereportages dans la presse ;
- l'organisation de débats radiodiffusés impliquant les acteurs de la réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Société Civile ;
- la conception, la production et la diffusion des dépliants de vulgarisation de la loi régissant les relations entre l'administration et les usagers des services publics et de son décret d'application ;
- la conception, la production et la diffusion de la revue semestrielle du PDI ;
- l'organisation d'ateliers régionaux de sensibilisation au profit des services techniques régionaux sur le thème de la Stratégie d'Accès à l'Information au Sein de l'Administration (SAISA) dans les régions de Kidal, Gao, Tombouctou et le District de Bamako ;
- le suivi de l'application de quatre logiciels (logiciel de gestion de courrier, logiciel de gestion des archives, logiciel de gestion du foncier, et logiciel du traitement d'image) pour le compte des structures pilotes par le CEFIB ;
- l'animation et l'hébergement du site web du CDI.

## ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES PROGRAMMEES

### 2.1. AU TITRE DE LA REORGANISATION DE L'ETAT CENTRAL

L'objectif général de la composante est de réorganiser l'Etat central autour des missions stratégiques d'impulsion, de conception et de contrôle de politiques et des programmes. Aussi, concernent-ils, uniquement, les services centraux et les services déconcentrés dont l'analyse des missions et attributions avait abouti à des propositions de déconcentration, de transfert de compétences aux collectivités territoriales, et de privatisation dans le cadre du désengagement de l'Etat de certaines fonctions.

Les autres catégories de services, notamment les services rattachés, les organismes personnalisés et les services des collectivités territoriales, qui sont principalement des structures de mise en œuvre, n'ayant pas de compétences à déconcentrer sont exclus du champ des audits.

La finalité des audits est donc de déboucher sur des textes de réorganisation, le cas échéant, des textes de création des services audités ainsi que les cadres organiques préparés sur la base de fiches de description de postes.

Il convient de signaler que pour les services qui ont fait l'objet de réorganisation récente ayant déjà pris en compte les mutations institutionnelles, les changements proposés portent essentiellement sur la reformulation des attributions pour une plus grande clarification, la création de bureaux d'accueil et d'orientation pour tenir compte des préoccupations des usagers, ou des propositions de mesures d'accompagnement pour améliorer leur fonctionnement.

Le point de la situation des activités réalisées dans le cadre de cette composante, au titre de l'année 2008, est la suivante :

### **2.1.1. La finalisation des audits organisationnels des services centraux et déconcentrés engagés en 2006:**

Elle concerne la préparation des textes législatifs et réglementaires (projets de loi portant création, projets de décrets fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement, projets de décrets déterminant les cadres organiques assorti de description de postes).

A l'issue du processus de réalisation, de validation et d'appropriation par les ministères, les audits ont été finalisés et leurs résultats ont été présentés dans tous les départements ministériels concernés. Il s'agit des ministères suivants :

a. Le Ministère de la Santé :

- La Direction Nationale de la Santé ;
- La Direction de la Pharmacie et du Médicament.

b. Le Ministère du Développement Social, de la Solidarité et des Personnes Agées :

- La Direction Nationale de la Protection Sociale et de l'Economie Solidaire ;
- La Direction Nationale du Développement Social.

c. Le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille :

- La Direction Nationale de la Promotion de la Femme ;
- La Direction Nationale de la Promotion de l'Enfant et de la Famille.

d. Le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle :

- La Direction Nationale de l'Emploi ;
- La Direction Nationale de la Formation Professionnelle.

e. Le Ministère du Travail, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat

- La Direction Nationale du Travail ;
- La Direction Nationale de la Fonction Publique et du Personnel.

f. Le Ministère de la Culture :

- La Direction Nationale du Patrimoine Culturel ;
- La Direction Nationale de l'Action Culturelle ;
- La Direction Nationale des Bibliothèques et de la Documentation

g. Le Ministère de la Jeunesse et des Sports :

- la Direction Nationale de la Jeunesse ;
- la Direction Nationale des Sports et de l'Education Physique.

h. Le Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique :

- La Direction Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;

- La Direction Nationale de l'Enseignement Secondaire Général ;
  - La Direction Nationale de l'Enseignement Technique et Professionnel.
- i. Ministère de l'Education de Base, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales :
- La Direction Nationale de l'Education de Base ;
  - Le Centre National de l'Education ;
  - Le Centre National des Examens et Concours de l'Education.
- j. Le Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire :
- La Direction Nationale de la Planification du Développement ;
  - La Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique ;
  - La Direction Nationale de la Population ;
  - La Direction Nationale de l'Aménagement du Territoire.
- k. Le Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Territoriales :
- La Direction Nationale des Collectivités Territoriales ;
  - La Direction Nationale de l'Intérieur.
- l. Le Ministère de l'Agriculture :
- Direction Nationale de l'Agriculture ;
  - Direction Nationale du Génie Rural ;
- m. Le Ministère de l'Elevage et de la Pêche :
- Direction Nationale de la Pêche ;
  - Direction Nationale des Services Vétérinaires ;
  - Direction Nationale de l'Elevage ;
- n. Le Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement :
- Direction Nationale de la Conservation de la Nature ;
  - Direction Nationale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances.

Actuellement, tous les projets de textes présentés au CDI ont reçu le visa et sont dans le circuit d'approbation par le Gouvernement, comme l'atteste le tableau qui suit :

| <b>MINISTERES</b>  | <b>DIRECTIONS</b>  | <b>DATE ATELIER DE RESTITUTION AU SEIN DU MINISTERE</b> | <b>POINT DES VISAS PAR LE CDI</b> |
|--|--|---|-----------------------------------|
| Ministère du Travail, de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Etat | Direction Nationale de la Fonction Publique et du Personnel                            | 19 juin 2008  | Accordé                           |
|  | Direction Nationale du Travail   |   | Accordé                           |
| Ministère de l'Agriculture   | Direction Nationale de l'Agriculture   | 26 juin 2008  | Accordé                           |
|  | Direction Nationale du Génie Rural   |   | Accordé                           |
| Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement                      | Direction Nationale des Eaux et Forêts   | 3 juillet 2008  | Accordé                           |
|  | Direction Nationale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances |   | Accordé                           |
| Ministère de l'Elevage et de la Pêche                                    | Direction Nationale des Productions, des Industries Animales                           | 10 juillet 2008   | Accordé                           |
|  | Direction Nationale de la Pêche  |   | Accordé                           |
|  | Direction Nationale des Services Vétérinaires  |   | Accordé                           |

| <b>MINISTERES</b>   | <b>DIRECTIONS</b>   | <b>DATE ATELIER DE RESTITUTION</b> | <b>POINT DES VISAS PAR LE CDI</b> |
|---|---|------------------------------------|-----------------------------------|
| Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle                          | Direction Nationale Formation Professionnelle                                   | 17 juillet 2008                    | Accordé                           |
|   | Direction National de l'Emploi  |                                    | Accordé                           |
| Ministère de la Santé   | Direction Nationale de la Santé   | 24 juillet 2008                    | Non Soumis                        |
|   | Direction de la Pharmacie et Médicament   |                                    | Non soumis                        |
| Ministère des Enseignements Supérieur, Secondaire et de la Recherche Scientifique | Centre National des Examens et Concours de l'Education                          | 31 juillet 2008                    | Accordé                           |
|   | Direction Nationale de l'Enseignement Technique et professionnel                |                                    | Accordé                           |
|   | Direction Nationale de l'Enseignement Secondaire Général                        |                                    | Accordé                           |
|   | Direction Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique |                                    | Accordé                           |

| <b>MINISTERES</b>  | <b>DIRECTIONS</b>  | <b>DATE ATELIER DE RESTITUTION</b> | <b>POINT DES VISAS PAR LE CDI</b> |
|--|--|------------------------------------|-----------------------------------|
| Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille              | Direction Nationale de la Promotion de la Femme                  | 5 août 2008                        | Accordé                           |
|  | Direction Nationale de la Promotion de l'Enfant et de la Famille |                                    | Accordé                           |
| Ministère de l'Education de Base, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales | Direction Nationale de l'Education de Base                       | 7 août 2008                        | Accordé                           |
|  | Direction Nationale de la Pédagogie                              |                                    | Accordé                           |
| Ministère de la Jeunesse et des Sports   | Direction Nationale des Sports                                   | 4 Septembre 2008                   | Accordé                           |
|  | Direction Nationale de la Jeunesse                               |                                    | Accordé                           |
| Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Commerce                           | Direction Nationale de la planification du Développement         | 18 Septembre 2008                  | Non soumis                        |
|  | Direction Nationale de la Population                             |                                    | Non soumis                        |
|  | Institut National de la Statistique                              |                                    | Accordé                           |

| <b>MINISTERES</b>  | <b>DIRECTIONS</b>   | <b>DATE ATELIER DE RESTITUTION</b> | <b>POINT DES VISAS PAR LE CDI</b> |
|--|---|------------------------------------|-----------------------------------|
| Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales    | Direction Nationale de l'Aménagement et du Territoire                   | 19 septembre 2008                  | Non soumis                        |
|  | Direction Générale de l'Administration du Territoire                    |                                    | Non soumis                        |
|  | Direction Générale des Collectivités Territoriales                      |                                    | En examen                         |
| Ministère de la Culture  | Direction Nationale de l'Action Culturelle                              | 9 octobre 2008                     | Accordé                           |
|  | Direction Nationale des Bibliothèques et de la Documentation            |                                    | Accordé                           |
|  | Direction Nationale du Patrimoine Culturel                              |                                    | Accordé                           |
| Ministère du Développement Social, de la Solidarité et des Personnes Agées | Direction Nationale du Développement Social                             | 16 septembre 2008                  | Non soumis                        |
|  | Direction Nationale de la Protection Sociale et de l'Economie Solidaire |                                    | Non soumis                        |

Certains projets de textes ne sont pas encore soumis au visa du CDI, en raison, du retard dans la finalisation des rapports relatifs aux cadres organiques.

Les résultats de ces audits ont été présentés aux PTF du 04 au 6 février 2009.

Par ailleurs, le traitement des audits prévus lancés en 2007 s'est poursuivi en 2008.

Les ministères suivants étaient concernés :

- Ministère du Logement, des Affaires Foncières et de l'Urbanisme :
  - Direction Nationale des Domaines et du Cadastre ;
  - Direction Nationale de l'Urbanisme et de l'Habitat ;
  
- Ministère de l'Équipement et des Transports :
  - Direction Nationale des Transports Terrestres, Maritimes et Fluviaux ;
  - Direction Nationale de la Météorologie ;
  - Direction Nationale des Routes ;
  
- Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Commerce :
  - Direction Nationale des Industries ;
  
- Ministère de la Justice :
  - Direction Nationale des Affaires Judiciaires et du Sceau ;
  - Direction Nationale de l'Administration Pénitentiaire et de l'Éducation Surveillée ;
  - Direction Nationale de l'Administration de la Justice ;
  
- Ministère de l'Énergie, des Mines et de l'Eau :
  - Direction Nationale de la Géologie et des Mines ;
  - Direction Nationale de l'Énergie ;
  - Direction Nationale de l'Hydraulique.

Concernant, l'audit organisationnel des services centraux du Ministère de l'Équipement et des Transports et de celui du Logement, des Affaires Foncières et de l'Urbanisme, les rapports d'étape et provisoires ont été examinés par les comités techniques le 22 et 29 janvier 2009. La finalisation des rapports est en cours.

Pour le Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Commerce, le rapport final sur les cadres organiques des services centraux et déconcentrés a été examiné en atelier. Étaient concernés les services suivants : la Direction Nationale de la Planification du Développement, la Direction Nationale de la Population et la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique devenue Institut National de la Statistique. La réunion s'est tenue le 04 décembre 2008 dans les locaux du CDI. Les observations formulées ont été communiquées au Bureau d'Études pour prise en charge et production du rapport final.

En outre, le rapport provisoire sur l'audit de la Direction Nationale du Commerce et de la Concurrence et de la Direction Nationale de l'Industrie a fait l'objet d'examen en novembre 2008. Le rapport final est en cours de réalisation.

Le comité de suivi a examiné les rapports provisoires des trois directions nationales du Ministère de la Justice. Le rapport est en cours de finalisation.

Quant au Ministère de l'Energie, des Mines et de l'Eau le rapport provisoire a fait l'objet d'examen le 16 décembre 2008 au Commissariat au Développement Institutionnel en présence des responsables des services suivants : la Direction Nationale de l'Energie, la Direction Nationale de Hydraulique et la Direction Nationale de la Géologie et des Minies. Le rapport est en cours de finalisation.

### ***2.1.2. La poursuite des audits organisationnels des services publics :***

En raison des difficultés de pilotage d'activités aussi lourdes, qui demandent une très grande implication des départements concernés et un suivi très rapproché du CDI, il n'était pas réaliste d'envisager la réalisation de l'audit de l'ensemble des services publics en même temps. C'est pourquoi, le Plan opérationnel du PDI a prévu un mode de réalisation progressif par tranches de départements ministériels sur la durée du PO (2006-2009). Ainsi, chaque année, les audits sont menés par tranches de ministères relevant du même secteur d'activité, donc ayant des missions voisines, afin de relever les chevauchements et duplications éventuels de missions.

L'audit organisationnel des services publics (centraux et déconcentrés) en 2008 a concerné deux départements ministériels (Ministère de l'Artisanat et au Tourisme, Ministère de la Sécurité Intérieure et de la Protection Civile). L'Examen du rapport d'étape s'est tenu le 31 décembre 2008 au CDI. Le rapport provisoire est en cours de réalisation.

### ***2.1.3. L'élaboration des cadres organiques des services publics du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale :***

L'audit organisationnel du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale a été réalisé à l'interne au cours de l'année 2007. L'année 2008 a été consacrée à la finalisation de cette partie organisationnelle et l'élaboration des cadres organiques et les fiches de description de postes. Le rapport provisoire est en cours de réalisation.

### ***2.1.4. La Réalisation d'une étude et la tenue d'ateliers sur la pratique actuelle au sein de l'administration dans six (6) ministères.***

En vue de la transformation qualitative de l'Administration et des relations avec les partenaires sociaux, le PDI a préconisé un large partenariat entre tous les acteurs concernés. Ce partenariat conçu sous le vocable de dialogue social est, actuellement, organisé de façon diverse avec des résultats différents, au sein de plusieurs ministères sectoriels. Or, il est nécessaire d'évaluer la valeur ajoutée de chaque cadre de concertation dans la mise en œuvre des programmes sectoriels, d'éviter les redondances entre ces cadres et de concevoir des systèmes appropriés au sein de chaque ministère pour intégrer le dialogue social au sens large.

C'est pour mieux identifier les meilleures méthodes de dialogue social que le Ministère du Travail, de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Etat, en exécution du PO/PDI, s'est proposé d'y arriver en deux étapes :

- réaliser une étude cadre faisant, notamment, l'état des lieux et proposant une approche globale de mise en œuvre du dialogue social ;
- en s'inspirant de l'étude cadre, réaliser des études concernant chaque département ministériel pour mieux identifier, notamment, la forme appropriée de dialogue social et les acteurs les plus pertinents avec lesquels il doit être construit.

Ainsi, après la réalisation d'une étude cadre validée en 2006 et dont les conclusions ont permis d'établir l'état des lieux du dialogue social dans la fonction publique, à travers un échantillon de trois domaines considérés comme représentatifs (l'éducation, la santé et l'agriculture), état des lieux assorti de propositions de cadres de concertation à mettre en œuvre pour chaque secteur d'activités avec les modalités d'opérationnalisation, des études sectorielles ont concerné, suivant les tranches annuelles du PO/PDI, plusieurs ministères.

L'année 2007 a concerné sept (7) ministères qui sont les suivants :

- Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- Ministère de l'Education de Base de l'Alphabétisation et des Langues Nationales ;
- Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales.
- Ministère de la Santé ;
- Ministère de l'Elevage et de la Pêche ;
- Ministère de l'Agriculture ;
- Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement.

La tranche annuelle 2008 du PO/PDI a concerné six (6) ministères :

- le Ministère du Logement, des Affaires Foncières et de l'Urbanisme ;
- le Ministère de l'Équipement et des Transports ;
- le Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Commerce ;
- le Ministère de la Justice ;
- le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ;
- le Ministère de l'Énergie, des Mines et de l'Eau.

L'examen des rapports provisoires s'est déroulé le 17 décembre 2008 au CDI et la finalisation des rapports est en cours.

Par ailleurs, l'une des missions assignées au CDI est d'identifier et de préparer des mesures de renforcement de la société civile et de promotion de sa participation. A ce titre plusieurs actions d'implication de la société civile ont été menées. C'est ainsi qu'une étude sur la mise en place d'un cadre de concertation entre le CDI et la Société a été commandité par le CDI. L'étude vise à identifier l'acteur ou les acteurs avec lesquels le CDI doit construire un cadre de concertation, répertorier les activités concrètes qu'ils peuvent mener.

Il s'agit de faire en sorte que le PDI puisse bénéficier d'un accompagnement conséquent de la société civile compte tenu du rôle primordial qu'elle peut jouer dans la mise en œuvre du PDI et qu'elle a eu, d'ailleurs, à jouer dans la lutte contre la pauvreté et dans la gestion et la prévention des crises.

Le rapport d'étape et la version provisoire de l'étude ont été examinés au cours des réunions tenues au CDI respectivement le 18 juillet et le 17 septembre 2008. L'atelier de validation a eu lieu le 27 novembre 2008 au Centre Aoua Kéïta.

### ***2.1.5 : la mise en œuvre de codes de déontologie dans l'administration publique :***

Pour corriger les pratiques et comportements négatifs décrits avec l'avènement de la démocratie et qui sont, aujourd'hui, incompatibles avec la volonté de créer un Etat de droit soucieux de la protection des citoyens et de la considération qui leur est due. Un schéma général pour l'élaboration d'un code de déontologie dans l'Administration publique a été préparé dans le cadre du PDI en 2006.

L'objectif de ce schéma était de définir un cadre général d'action pour l'Administration afin que les fonctionnaires puissent être guidés dans leurs activités et actions.

Le schéma, à la suite des échanges avec les usagers et leurs attentes, a abouti à la détermination de trois principes fondamentaux, à savoir la probité, l'impartialité et l'efficacité sur lesquels doivent se fonder l'élaboration des codes de déontologie dans les départements sectoriels.

L'analyse des attentes et des préoccupations exprimées par les citoyens a également permis d'identifier les domaines prioritaires et secteurs. Chacun de ces codes est articulé autour des points suivants :

- Un exposé succinct des motifs qui nécessitent le recours à un code de déontologie pour la profession ciblée ;
- Une première partie qui fait ressortir les spécificités de la profession ;
- Une deuxième partie consacrée aux devoirs de la profession ;
- Une troisième partie consacrée à l'identification des comportements à encourager et des comportements à combattre dans la profession ;
- Enfin, une quatrième partie relative aux fautes susceptibles de découler de la violation des règles de comportements à encourager et la procédure de sanction.

Pour la préparation des dits codes, les Ministères techniques concernés sont eux-mêmes chargés de leur élaboration et ont bénéficié de l'appui d'un Consultant. Les premières versions de ces codes sont en cours d'examen au niveau du CDI.

En rapport avec le schéma général qui a été réalisé sur la base d'une méthodologie participative et consensuelle, 5 projets de codes sectoriels précisant les aspects spécifiques ont été élaborés. Il s'agit des secteurs de la sécurité, de la santé, de l'éducation et des administrations économiques et financières.

S'agissant de la sécurité, un projet de code des fonctionnaires de la police a été validé le 2 juillet 2008 au centre Aoua Kéïta. En ce qui concerne la santé, il a été décidé à l'issue de l'atelier de validation du 13 juillet 2008 d'accompagner le département compétent dans la finalisation des projets élaborés dans le cadre de la réforme des ordres professionnels.

Concernant l'éducation, le projet validé le 16 juillet 2008 a été soumis au forum de l'éducation. Une relecture est en cours au niveau du département. Enfin, le projet de code des impôts a été validé le 20 août 2008 et celui des douanes a été repris suivant un plan de rédaction qui a été retenu lors de la rencontre.

Les codes de déontologie de la gendarmerie et de la Direction Nationale du Commerce et de la Concurrence (DNCC) qui ont été élaborés au cours de la période concernée s'inscrivent aussi dans la mise en œuvre du schéma général réalisé en 2007. Le CDI a également reçu des requêtes de certains services concernant l'élaboration de codes de déontologie dans leur secteur à savoir le Département de l'Administration Territoriale, la Direction Nationale de la Conservation de la Nature (DNCN) et la Direction Nationale de la pollution et du contrôle des nuisances.

Compte tenu des résultats obtenus lors des ateliers sectoriels et sur la base d'une requête du Ministère de la Sécurité Intérieure et de la Protection Civile (MSIPC), le CDI a appuyé ce département dans la préparation et la tenue de 7 ateliers régionaux de sensibilisation sur le code de déontologie des fonctionnaires de la police. En effet, une mission constituée de 4 cadres du MSIPC, un (1) cadre du CDI et un (1) cadre du projet PNUD/PDI s'est rendue dans les 7 régions en 2 phases. La première phase tenue du 13 au 25/10/08 a concerné les régions de Gao, Tombouctou, Mopti, Sikasso et Ségou. La seconde phase organisée du 3 au 06/11/08 a touché les régions de Kayes et Koulikoro.

Au total, 558 fonctionnaires de police ont été sensibilisés sur le projet de code de déontologie des fonctionnaires de la police. Il sied de noter que les policiers de la région de Kidal sont venus participer à l'atelier de Gao.

Enfin, un club de presse sur Radio Klédu a été organisé par le CDI le 08 novembre 2008 sur les codes de déontologie. Cette émission a permis d'expliquer au grand public le concept, les objectifs, la place et le rôle des codes de déontologie dans le PDI.

#### **2.1-6. L'appui du Commissariat au Développement Institutionnel dans la réorganisation des services publics**

Le CDI accompagne tous les services publics dans leur réorganisation à travers son visa qui est exigé avant l'examen de tout projet de texte de création, ou d'organisation d'un service public par la réunion interministérielle présidée par le Secrétariat Général du Gouvernement, tenue préalablement à l'adoption des textes par le Conseil des Ministres. A travers ce visa, le CDI s'assure de la conformité des projets de création ou d'organisation par rapport aux textes juridiques et avec la philosophie générale des réformes institutionnelles, en particulier le PDI.

Au cours de l'année 2008, le CDI a accompagné les ministères dans la création et l'organisation, outre les services ayant fait l'objet d'audit organisationnel, de certaines structures à travers l'examen des projets de textes ci-dessous :

- les Projets de textes relatifs à la création, à l'organisation, aux modalités de fonctionnement et au cadre organique du Centre de Promotion et d'Appui des Systèmes Financiers Décentralisés (CPA-SFD) et le projet de décret portant création du Groupe Consultatif National pour la Micro finance ;
- les Projets de texte relatifs à l'organisation, aux modalités de fonctionnement et au cadre organique de la Direction Générale des Marchés Publics et de ses services régionaux et subrégionaux ;
- les projets de textes relatifs à la création, à l'organisation et aux modalités de fonctionnement de l'Agence Nationale du Développement des Biocarburants ;
- les projets de textes relatifs à la création, à l'organisation et aux modalités de fonctionnement de l'Agence d'Exécution des Travaux d'Alimentation en Eau Potable (AG-Eau) ;
- les projets de textes relatifs à la création, à l'organisation, aux modalités de fonctionnement et au cadre organique de la Direction Nationale de la Formation Professionnelle et de ses services régionaux et subrégionaux ;
- la relecture des Projets de décrets relatifs à l'organisation, aux modalités de fonctionnement et au cadre organique de la Direction Générale des Impôts ;
- la relecture des projets de textes relatifs à la création, à l'organisation et aux modalités de fonctionnement de l'Agence d'Exécution des Travaux d'Entretien Routier ;
- les projets de textes relatifs à la création, à l'organisation et aux modalités de fonctionnement et du Centre de Formation pour le Développement (CFD) ;
- les projets de textes relatifs à la création, aux modalités de fonctionnement et au cadre organique du Programme d'Appui au développement Durable de l'Elevage au Sahel Occidental (PADESO) ;
- le projet de décret portant modification du décret n°91-203/PM-RM du 24 août 1991 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Office Riz Mopti ;
- les projets de textes relatifs à la création, à l'organisation et aux modalités de fonctionnement de l'Agence Nationale de Sécurité Routière (ANASER) ;
- les projets de textes relatifs à la création, à l'organisation et aux modalités de fonctionnement du Bureau Malien des Droits d'Auteur ;
- les projets de textes relatifs à la création, à l'organisation et aux modalités de fonctionnement du Centre de Formation et de perfectionnement des métiers de l'eau ;
- les projets de textes relatifs aux modalités de fonctionnement et au cadre organique de l'Institut National de la jeunesse ;
- les projets de textes relatifs à la création, à l'organisation et aux modalités de fonctionnement de l'Agence Nationale de Télé santé et d'Informatique Médicale ;
- les projets de textes relatifs à la création, à l'organisation, aux modalités de fonctionnement et au cadre organique de la Cellule d'Appui à la Scolarisation et à la Formation des filles ;
- les projets de textes relatifs à la création, à l'organisation et aux modalités de fonctionnement de l'Assurance Maladie Obligatoire et le Fonds d'Assurance Médicale ;

- les projets de textes relatifs à la création, à l'organisation et aux modalités de fonctionnement du Centre de Recherche sur la Drépanocytose ;
- les projets de textes relatifs à la création des Missions Culturelles de Kayes et Gao ;
- les projets de textes relatifs à l'organisation, aux modalités de fonctionnement et aux cadres organiques de la Direction Nationale de la Promotion de la Femme et de la Direction Nationale de la Promotion de l'Enfant et de la Famille ;
- les projets de textes relatifs à la création, à l'organisation, aux modalités de fonctionnement et au cadre organique de la Direction Nationale de la Pédagogie ;
- les projets de textes relatifs à l'Inspection de la Santé ;
- les projets de création et d'organisation des Centres d'Animation de la Justice ;
- le projet de code de collectivités territoriales ;
- le projet de texte portant statut particulier du District de Bamako.

## **2.2. L'AMELIORATION DES PROCESS, METHODES ET PROCEDURES DE MANAGEMENT DES AFFAIRES PUBLIQUES**

### ***2.2.1. L'évaluation des méthodes et procédures des administrations centrales et déconcentrées / L'élaboration et l'adoption de deux manuels de procédures pour 6 ministères :***

L'évaluation des méthodes et procédures consiste à procéder au diagnostic des méthodes et procédures opérationnelles en vigueur et à voir les prestations pour lesquelles le plus grand nombre de maliens sont concernés en tenant compte des conclusions des différents audits réalisés par le Commissariat au Développement Institutionnel.

Cette évaluation des méthodes et procédures des administrations centrales et déconcentrées aboutira en définitive à la rédaction de deux manuels de procédure pour chaque département ministériel dont un pour le niveau central et un pour le niveau déconcentré permettant ainsi aux agents publics de répondre, de façon idoine, aux préoccupations des usagers des services publics.

L'évaluation des méthodes et procédures des administrations centrales et déconcentrées ainsi que la préparation des manuels de procédures ont concerné, en 2008, les ministères suivants :

- Ministère du Logement, des Affaires Foncières et de l'Urbanisme ;
- Ministère de l'Équipement et des Transports ;
- Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Commerce ;
- Ministère de la Justice ;
- Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ;
- Ministère de l'Énergie, des Mines et de l'Eau.

Les rapports d'étape des études ont été examinés en novembre 2008. Les rapports

provisoires sont en cours de réalisation par les Bureaux d'Etudes.

### **2.2.2. La mise en relation des institutions chargées du Contrôle :**

Il s'agissait d'organiser une session regroupant toutes les institutions de contrôle afin de les amener à harmoniser leurs méthodes et outils de travail. Cette activité est en attente d'une étude qui est réalisé au niveau du Ministère des Finances sur la mise en cohérence des institutions de contrôle.

### **2-2.3. L'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication**

L'Agence des Technologies de l'Information et de la Communication (AGETIC) a poursuivi la mise en œuvre du Projet Intranet de l'Administration qui vise à mettre en réseau progressivement tous les départements ministériels et services rattachés et leurs démembrements dans les régions.

L'objectif de ce Projet est d'utiliser le potentiel des TIC pour assurer la transparence et la circulation efficiente de l'information au sein de l'Administration et de développer les contenus et des applications sectoriels à travers une architecture réseau sécurisée.

Le résultat attendu est de doter l'administration d'un outil performant permettant :

- une communication plus efficace en temps réel (échange rapide de données et d'information à travers un système de messagerie et d'espace collaboratif) ;
- une accélération des prises de décision ;
- un gain de productivité (réduction de temps, réduction des charges et amélioration de process).

#### **- au niveau central, les activités menées ont porté sur :**

- la poursuite de développement des outils informatifs et collaboratifs du Portail par :
  - la création et l'harmonisation de 17 sites web des Institutions, Services et Départements ministériels;
  - la fourniture et l'installation d'équipements informatiques et accessoires pour la vidéo conférence (Phase pilote pour la Primature, le Secrétariat Général de la Présidence et le Secrétariat Général du Gouvernement et 7 Départements ministériels).
- l'ouverture sécurisée du Portail aux usagers en vue d'une accessibilité optimale aux services informationnels de l'Administration en tout temps et en tout lieu à travers l'Internet ;
- les applications métiers par la création de logiciels pour la gestion du personnel et pour la gestion des données cadastrales.
- la réalisation des réseaux locaux de 30 directions nationales;
- l'équipement informatique, serveurs et accessoires de 30 directions nationales;

- l'interconnexion au réseau, au niveau central, avec la fourniture et l'installation d'une infrastructure redondante Boucle Locale Radio Wimax pour la station de base, d'un pylône auto stable de 70m et d'équipement radio Wimax de 30 Directions nationales ;
- Au titre de la location et de la gestion de liaisons à fibre optique avec la Société des Télécommunication du Mali (SOTELMA), le Marché N°1681 DGMP-2007 relatif à la fourniture, à l'installation et à la configuration des différents terminaux ainsi qu'à la formation est en phase d'achèvement d'exécution des travaux, avec un retard important.

Par ailleurs, un Avenant relatif à l'interconnexion, à travers le Réseau Intranet de l'Administration, des Directions Régionales du Budget, du Contrôle Financier et du Trésor des régions de Kayes, Koulikoro, Ségou, Tombouctou et Kidal a été introduit dans le circuit d'approbation.

Enfin, il a été convenu avec le Ministère des Finances au titre de l'exercice 2008 de faire l'étude d'extension du réseau à fibre optique en cours de réalisation aux régies de recettes de Bamako (la Direction Générale des Impôts avec ses services et la Direction Générale des Douanes avec ses bureaux).

- la formation des membres des Comités de Pilotage et Technique des Départements ministériels et les cadres des Directions Nationales à :
  - l'informatique de base, au travail en réseau et à l'Internet pour 300 cadres des Directions Nationales ;
  - la création et la gestion de sites Web pour 30 Gestionnaires de contenus des Institutions, Services et Départements Ministériels ;
  - la formation dans les domaines suivants :
    - \* formation Système de Gestion de Base de Données Relationnelles : ORACLE 10g ;
    - \* formation Routage et Sécurité niveau CCNP ;
    - \* formation IBM WebSphere Portal V6.

**- au niveau déconcentré, les activités menées ont porté sur :**

- l'équipement radio Wimax de la station de base de 2 gouvernorats (Koulikoro et Kidal) et de 9 Directions Régionales ;
- le réseau local de 6 Gouvernorats et de 9 Directions Régionales ;
- l'équipement informatique de 9 Directions Régionales ;
- la formation du personnel de 6 Gouvernorats et de 9 Directions Régionales.

Par ailleurs, l'AGETIC prévoit la réalisation d'une étude diagnostique sur le développement de contenus et l'organisation d'une formation de haut niveau pour le personnel technique de l'AGETIC et les points focaux ainsi qu'une formation spécialisée des ingénieurs de l'AGETIC, de la Direction Nationale de la Fonction

Publique et du Personnel, de la Direction Nationale de l'Administration des Biens de l'Etat, de la Cellule d'Appui à l'Informatisation des Services Fiscaux et Financiers (CAISFF) dans les domaines suivants :

- formation Système de Gestion de Base de Données Relationnelles : ORACLE 10g ;
- formation Routage et Sécurité niveau CCNP ;
- formation IBM Web Sphère Portal V6.

Un voyage d'Etude est également prévu pour le partage d'expériences sur la gestion du personnel et du nom de domaine.

### **Les activités menées dans le cadre de la consolidation des acquis :**

Dans le cadre de la consolidation des acquis, l'AGETIC a également mené les activités suivantes :

- la fourniture d'équipements informatiques et radio ;
- la sécurisation de la salle serveur et l'aménagement du bureau des développeurs ;
- l'audit des infrastructures radio et l'élaboration d'un nouveau plan de couverture radio du District de Bamako, la sécurisation électrique de la station de base de Sikasso et le transfert des installations du Ministère Chargé des Relations avec les Institutions ;
- l'installation des cloisons et vitrage de la salle serveur de l'AGETIC ;
- l'acquisition de 3 véhicules d'intervention et de 5 motos pour les représentations zonales de l'AGETIC dans les régions de Kayes, Sikasso, Mopti et Gao;
- la prise en charge des frais de création du site Web du Ministère du Travail, de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Etat ;
- l'acquisition de 4 onduleurs de 3 Kwa et de 6 Switch supplémentaires.

## **2.3. LE RENFORCEMENT DE LA DECONCENTRATION :**

### **2.3.1. La conception d'un guide de la déconcentration :**

Dans le cadre de la mise en œuvre du PDI, il est prévu que chaque ministère élabore son plan de déconcentration. C'est dans ce cadre que le CDI a préparé un guide pour l'élaboration des plans de déconcentration. Ce guide a été transmis à l'ensemble des ministères concernés. Les échanges avec les acteurs sur ce guide ont nécessité la revue du guide pour y intégrer certaines améliorations. La finalisation, en cours, intègre un test du guide sur un ministère avant sa ventilation.

Par ailleurs, l'élaboration des plans de déconcentration des ministères reste largement tributaire de l'adoption des résultats des audits organisations et des textes sur l'organisation administrative du territoire.

### **2.3.2. La dotation des administrations déconcentrées en moyens appropriés :**

Il s'agit, essentiellement, de construction de logement et bureaux pour les représentants de l'Etat. L'activité concerne dix (10) localités : Massantola, Sokolo, Aourou, Kibila, Gao, Dioila, Kidal, Korérakoré, Boni, Koro. Les marchés sont déjà attribués et les travaux sont en cours de réalisation.

Le tableau suivant donne le détail de l'attribution des marchés.

| <b>N° d'ord</b> | <b>Désignation</b>  | <b>Attributaires</b> | <b>Montant</b> | <b>Date de notification</b> | <b>N° Marché</b> |
|-----------------|---|----------------------|----------------|-----------------------------|------------------|
| <b>01</b>       | Construction du bureau et logement du S/P Central de Massantola | Espoir de demain     | 94843216       | Notif na 1154 du 23/9/08    | 0918/ DGMP 08    |
| <b>02</b>       | Construction du bureau et logement du S/P de Sokolo             | Bunerco              | 100569369      | NotifnO1134 du 18/9/08      | 0888/ DGMP 08    |
| <b>03</b>       | Construction du bureau et logement du S/P de Aourou             | CODE ETP             | 77 829 883     | NotifnOIO92 du 10/9/08      | 0832/ DGMP 08    |
| <b>04</b>       | Construction du bureau et logement du S/P de Kibila             | Ogoussakou           | 86602091       | NotifnO1I44 du 18/9/08      | 0893/ DGMP 08    |
| <b>05</b>       | Construction de logemen du CAAJ Gao                             | Ogoussakou           | 66686376       | NotifnO1145 du 18/9/08      | 0892/ DGMP 08    |
| <b>06</b>       | Construction du bureau de cercle de Dioila                      | ECGBBY               | 97505221       | Notif na 1 077 du 03/9/08   | 0804/ DGMP 08    |
| <b>07</b>       | Construction du logement du Directeur de Cabinet de Kidal       | battir Isse Tasider  | 74545 030      | Notif nOO 1185 dl.: 29/9/08 | 09 64/DGMP 08    |
| <b>08</b>       | Construction du bureau et logement du S/P de Korérakoré         | Else GT A            | 92510326       | . Notif na 115 5 du 23/9/08 | 0919/ DGMP 08    |
| <b>09</b>       | Construction du bureau et logement du S/P de Boni               | Djimé Diallo         | 85795816       | Notif na 1 082 du 05/9/08   | 0813/ DGMP 08    |
| <b>10</b>       | Construction du bureau de cercle de Koro                        | Univers Btp          | 98 523 530     | Notif n° 1 075 du 3/9/08    | 0488/ DGMP 08    |
| <b>11</b>       | Construction du bureau et logement de Soufroulaye               | Naman Const          | 92 025 457     | Notif n°1124 du 16/9/08     | 0870/DGMP 08     |
| <b>12</b>       | Construction du logement Central de Nioro                       | E/se Lahidou         | 27 595 367     | Notif n°1123 du 16/9/08     | 0868/DGMP 08     |

## **2.5. LA VALORISATION ET LE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES RESSOURCES HUMAINES**

### **2.5.1. L'élaboration d'un plan de formation pour les départements ministériels :**

C'est pour assurer un renforcement des compétences de ses agents conformément aux exigences de la bonne gouvernance, qu'il est impératif pour l'Etat de se doter d'une politique nationale de formation des agents publics. Ainsi, suite à l'élaboration d'une politique nationale de formation en mai 2007 et sur la base des résultats des audits organisationnels, des plans de formation ont été programmés, en 2007, pour les départements Ministériels suivants :

- Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales ;
- Ministère du Développement Social de la Solidarité et des Personnes Agées ;
- Ministère de la Culture ;
- Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- Ministère de l'Education de Base de l'Alphabétisation et des Langues Nationales ;
- Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.
- Ministère de la Santé ;
- Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Commerce ;
- Ministère de la Jeunesse et des Sports ;
- Ministère du Travail, de la Fonction Publique, et de la Reforme de l'Etat ;
- Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille.

L'année 2008 concerne la réalisation de plan de formation dans cinq (05) départements ministériels :

- Ministère du Logement, des Affaires foncières et de l'Urbanisme ;
- Ministère de l'Equipements et Transports ;
- Ministère de la Justice et Garde des Sceaux ;
- Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Commerce ;
- Ministère de l'Energie, des Mines et de l'Eau.

Les plans y afférant sont en cours d'élaboration.

### **2.5.2. La mise en œuvre des plans de formation des départements ministériels**

Elle concerne les plans de formation programmés pour 2007. Les plans de formation en cours de mise en œuvre concernent les ministères suivants :

- Le Ministère du Travail, de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Etat ;
- Le Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Commerce ;
- Le ministère de la Jeunesse et des Sports ;
- Le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille ;
- Le Ministère de la Santé.

Chacun de ces ministères a fait l'objet d'un plan triennal de formation 2008-2010. La mise en œuvre concerne la tranche annuelle 2008. Suite à une correspondance du Ministre du Travail, de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Etat, chaque ministère a exprimé ses besoins de formation pour l'année. Ces besoins ont fait l'objet d'une analyse au sein d'une commission créée à cet effet afin de vérifier leur conformité aux plans de formations. C'est à la suite de ce travail que les dossiers ont été transmis à la Direction Administrative et Financière du MTFPRE pour procéder au lancement des différents marchés. Cette formation, qui est présentement en cours, couvre essentiellement des activités en informatique et des activités de renforcement des capacités en ressources humaines.

Pour les autres ministères, les rapports provisoires sont en cours d'examen au niveau du CDI. Il s'agit de :

- Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales ;
- Ministère du Développement Social de la Solidarité et des Personnes Agées ;
- Ministère de la Culture ;
- Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- Ministère de l'Education de Base de l'Alphabétisation et des Langues Nationales ;
- Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

### ***2.5.3. L'élaboration et la mise en œuvre d'un programme spécial de renforcement des capacités des hauts cadres de l'administration***

Il est admis que l'Etat ne pourra atteindre un haut degré de performance sans le renforcement des capacités des personnels aux niveaux central, déconcentré et décentralisé. Ceci passe un renforcement de leurs capacités. Pour prendre en charge cette préoccupation, un programme spécial de renforcement des capacités des hauts cadres de l'Etat a été mis en place.

Ce programme vient en complément aux plans de formation des départements ministériels et couvre les cadres du Commissariat au Développement Institutionnel et les points focaux des départements ministériels. Ce programme englobe des activités de formation continue et des formations diplômantes. Ces formations couvrent les domaines suivants :

- Master en Gestion des Collectivités Territoriales ;
- Master en Audit et Contrôle de Gestion ;
- Master en Administration des Affaires (MBA) ;
- Programme Intensif d'Anglais.

Le tableau ci-dessous donne la nature des différentes formations, le nombre de candidats, les ministères bénéficiaires et les établissements retenus pour dispenser ces formations.

| N° ORDRE     | ETABLISSEMENTS FREQUENTES | NATURE DE LA FORMATION                          | NOMBRE DE CANDIDATS | MINISTERES BENEFICIAIRES                                 |
|--------------|---------------------------|---|---------------------|--|
| 1            | IHEM                      | MBA   | 5                   | MS-MET-MPFEF-MJS-MF                                      |
|              |                           | DESS en Gestion des Collectivités Territoriales | 17                  | MS-ME-MAECI-MLAFU-MF-MESSRS-MA-MJ-MATCL-MEIC-MEFP-MTFPRE |
| 2            | CEFLA                     | Programme Intensif d'Anglais                    | 25                  | MS-MC-MMEIA-MAECI-MPFEF-MAT-MTFPRE-MA-MJS-MATCL-MEA      |
| 3            | SUP-DECO                  | DESS en audit et Contrôle de Gestion            | 11                  | MS-MF-MTFPRE-MA-MATCL-MJS                                |
| <b>TOTAL</b> |                           |   | <b>58</b>           |  |

Les candidats ont été choisis au sein d'une commission. Les choix ont été entérinés par des décisions du Ministre du Travail, de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Etat.

## **2.6. LA COMMUNICATION ET LES RELATIONS AVEC LES USAGERS DES SERVICES PUBLICS**

### ***2.6.1. La Poursuite de la réalisation des actions de communication entre les administrations et leurs usagers notamment par la réalisation et la diffusion de sketch à la télévision, ainsi que la production d'émissions radio.***

Ces actions sont menées en direction des agents de l'Etat et des usagers pour susciter un changement de comportement dans le but d'améliorer les relations Administration/usagers. C'est à cet effet, que le Ministère du Travail, de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Etat a créé « l'espace PDI » en collaboration avec l'ORTM.

« L'espace PDI » sera utilisé pour la diffusion des débats notamment sur la mise en œuvre du PDI.

Un contrat est signé entre la Direction Administrative et financière du Ministère du Travail, de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Etat et l'ORTM pour le démarrage des émissions.

Par ailleurs, dans le cadre de la poursuite des actions de communication, il faut signaler également, la réalisation de :

- un documentaire en français sur le PDI ;
- un débat télévisé sur la réforme institutionnelle.

En outre, un documentaire en langue nationale bambanan sur le PDI est en cours de réalisation. Il a été également procédé à la rediffusion du sketch sur les dysfonctionnements de l'administration.

### **2.6.2. La réalisation et la diffusion de publireportages dans la presse**

Au total 5 publireportages ont été effectués. Le premier article est paru dans le N° 177 du journal le Pouce dans son édition du 06 octobre 2008. L'article a porté sur les Bureaux d'Accueil et d'Orientation des usagers des services publics. Cet article a permis aux lecteurs du Pouce de comprendre l'utilité des Bureaux d'Accueil et la nécessité de s'en servir désormais.

Le second article est paru dans le N° 05 du 15 octobre 2008 du journal « L'actualité ». L'article a porté sur le rôle des Bureaux d'Accueil dans le cadre de la modernisation de notre administration. Cet article est accompagné par un encadré sur la loi 98-012 régissant les relations administration usagers.

Le troisième article, relatif à la vulgarisation de la loi 98-012 est paru dans le N° 2725 du lundi 27 octobre 2008 du journal Le Republicain. Cet article explique aux lecteurs, de manière très simple, le contenu de la Loi.

Le quatrième article paru dans l'Indépendant N° 2074 du jeudi 30 octobre 2008 a également porté sur la loi 98-012. L'article présente de façon simplifiée le contenu de la Loi sur une page en couleur.

Le dernier article est paru sur une page dans le N° 16329 du quotidien national L'Essor édité le 24 novembre 2008. Cet article fait le point sur l'Etat de mise en œuvre des NTIC dans l'administration publique.

### **2.6.3. L'Organisation de débats radio diffusés impliquant les acteurs de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la société civile**

Dans ce cadre, deux débats ont été réalisés. Le premier débat a porté sur la loi 98-012 régissant les relations administration usagers. Il a été organisé à l'Hôtel Mandé et animé par 4 panélistes parmi lesquels un représentant de la Société Civile, un représentant du Médiateur de la République ainsi que deux du Commissariat au

Développement institutionnel. Une vingtaine de journalistes étaient présents. Des copies audio du débat qui a duré 2 heures 30 mn ont été rediffusées par des radios partenaires dans toutes les régions du pays.

Le débat a été suivi par plusieurs dizaines de milliers d'auditeurs de Radio Kledu.

Le deuxième débat organisé au Centre du Secteur Privé a porté sur les codes de déontologie dans les services publics. Les représentants de structures disposant de projet de code de déontologie ont été les panélistes. Il s'agit de la Direction Générale des Douanes, la Direction Générale des Impôts, le Projet d'appui PNUD/PDI, le Ministère de l'Education de Base de l'Alphabétisation et des Langues Nationales et le CDI. Une quinzaine de journalistes présents ont posé des questions qui ont éclairées les dizaines de milliers d'auditeurs de Radio Kledu. Des copies audio du débat qui a duré 2 heures ont été rediffusées par des radios partenaires dans toutes les régions du pays.

#### **2.6.4. Conception, production et diffusion de dépliants de vulgarisation de la loi et du décret régissant les relations de l'Administration avec les usagers.**

Le dépliant de vulgarisation de la loi 98 -012 a été produit en 5 000 exemplaires. La ventilation est en cours. Déjà, plus de 2700 exemplaires ont été distribués entre les Points focaux du PDI dans 27 ministères. Suite à une demande de la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques (FSJP) 100 exemplaires ont été fournis aux étudiants de cette faculté. Au cours des différents ateliers de validation des audits et des codes de déontologie, près de 200 exemplaires ont été distribués aux participants. La CONFED et la DCE ont reçu chacun 25 exemplaires. Des exemplaires ont été envoyés aux Ambassades et à la Société civile.

#### **2.6.5. Conception, production et diffusion de la revue semestrielle du PDI**

La revue a été baptisée LIAISON PDI. Le rédacteur en chef de la revue a effectué une mission dans les régions de Ségou et Mopti pour collecter les données auprès de Collectivités et des Points focaux locaux. Des interviews ont été réalisées dans ces localités et à Bamako. Plusieurs articles ont été rédigés par l'équipe de la rédaction composée de tous les chefs de département du CDI. La revue a été produite en 5 000 exemplaires et sa diffusion est actuellement en cours. La qualité du numéro 00 a été rehaussée par un mot du Président de la République qui a affirmé dans les colonnes de LIAISON PDI que « La réforme de l'Etat engagée depuis 2002 va se poursuivre. Mieux, elle va s'accélérer en vue de faire de l'Etat malien, un modèle de bonne gouvernance, un Etat fort doté d'une Administration moderne et efficace, d'une Justice saine et de Collectivités locales renforcées ».

#### ***2.6.6. L'organisation d'ateliers régionaux de sensibilisation au profit des services techniques régionaux sur le thème de la Stratégie d'Accès à l'Information au Sein de l'Administration (SAISA) dans les régions de Gao, Tombouctou et le District de Bamako.***

Les activités de communication menées dans le cadre de l'extension de la SAISA se sont poursuivies en 2008 par la campagne de sensibilisation et d'information à l'endroit de l'ensemble des structures techniques régionales, des Assemblées régionales et des communes des chefs lieux des régions de Tombouctou et Gao.

Ces ateliers ont pour objectifs d'informer et de sensibiliser les autorités et les responsables des services techniques régionaux de Tombouctou et Gao sur la SAISA et la loi n°98-012 régissant les relations Administration/Usagers et démarrer l'application de la SAISA au niveau des services techniques déconcentrés des structures pilotes.

Les résultats attendus sont :

- les autorités et les responsables des services techniques régionaux sont informés sur l'amélioration des relations administration/usagers
- la stratégie d'accès à l'information au sein de l'administration et la loi n° 98-012 du 19 janvier 1998 régissant les relations entre l'administration et les usagers des services publics sont diffusés.
- les services techniques des structures pilotes ont démarré la mise en œuvre de la SAISA

Par région, le nombre de cadres sensibilisés est de :

- Tombouctou.....115
- Gao.....127
- District de Bamako.....127

#### ***2.6.7. Le suivi de l'application de quatre logiciels (logiciel de gestion de courrier, logiciel de gestion des archives, logiciel de gestion du foncier, et logiciel du traitement d'image) pour le compte des structures pilotes par le CEFIB.***

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie d'accès à l'information au sein de l'Administration, les six structures pilotes ont signé une convention de collaboration avec le CDI en février 2006 pour une durée de deux ans aux termes de la quelle le CDI appuie les structures pilotes pour faciliter l'exécution de la SAISA.

A cet effet, les structures pilotes ont bénéficié d'un important appui multiforme pour aider les structures pilotes à répondre aux défis auxquels elles font face, à savoir : le sous développement des systèmes de gestion de documents et d'organisation, l'espace de classement est limité ou inapproprié et les directives pour créer, classer et archiver les documents sont inexistantes, confuses ou non appliquées. C'est en réponse à ces difficultés que le CDI a réalisé cette approche d'informatisation de certaines procédures à travers l'acquisition et/ ou le développement d'applications de quatre logiciels pour le compte des structures pilotes.

Il s'agit de:

- un logiciel de gestion de courrier pour l'ensemble des structures pilotes ;
- un logiciel de gestion des archives pour l'ensemble de structures pilotes ;
- un logiciel de gestion du foncier pour le cercle de Kati ;
- un logiciel de traitement d'images pour la Direction Nationale du Commerce et de la Concurrence.

Les logiciels sont développés et testés au niveau des structures pilotes pendant une période de six mois.

Leur remise officielle a eu lieu le 10 avril 2008. Les agents chargés de l'utilisation des logiciels ont été formés du 16 au 28 juin 2008. A ce jour tous les logiciels sont

installés. Compte tenu des délais de concertation, ces logiciels sont à l'essai au niveau des structures pilotes.

#### **2.6.8. L'animation et hébergement du site web du CDI**

Le CDI dispose d'un Site Web à l'adresse suivante : [www.cdi-mali.gov.ml](http://www.cdi-mali.gov.ml). Ce Site Web a été conçu par Terissys et est hébergé par cette même Société privée.

Le site est fonctionnel. Toutes les activités importantes ainsi que les documents produits par le Commissariat au Développement Institutionnel y sont publiés. La gestion est répartie entre quatre Agents du CDI. Ces quatre agents qui sont les administrateurs, ont bénéficié d'une formation chez Terissys.

Toutefois, la visibilité du site du CDI sur les principaux moteurs de recherches internationaux du World Wide Web (Google, Yahoo, AltaVista, MSN Search, AOI Search, Voila, All the web etc.) reste problématique. Le CDI a sollicité de l'AGETIC, un concours pour l'hébergement du site sur ses serveurs. Le CDI a également demandé l'amélioration du design du site ainsi que son référencement et son immatriculation sur les moteurs de recherche internationaux afin de lui offrir une plus large visibilité.

Le lancement officiel du site a été ajourné en attendant ce référencement et cette immatriculation sur les moteurs de recherche internationaux.

#### **2.6.9. La finalisation de la stratégie de communication :**

La stratégie de communication du PDI n'a pas pu être réalisée par le Bureau Synergie adjudicataire du marché N° 03/S/2008/CDI du 08 janvier 2008. Le Bureau s'est trouvé en situation de défaut d'exécution de contrat après le rejet de trois rapports successifs, toutes choses ayant conduit à la résiliation du contrat. Ce qui a amené le CDI à faire recours à l'assistance technique court terme. La stratégie est, présentement, finalisée et est en cours de mise en œuvre.

## LES ACTIONS DE SUIVI EVALUATION

Ces actions de suivi-évaluation s'articulent, essentiellement, autour du dispositif de pilotage du PDI composé :

- du Comité de Suivi de la Reforme de l'Etat, présidé par le Premier Ministre ;
- de la Commission de Coordination du PDI, présidé par le Ministre du Travail, de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Etat ;
- du Panel du Développement Institutionnel, coprésidé par le Ministre de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales et le Ministre du Travail, de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Etat ;
- du Comité de pilotage du PARAD, coprésidé par le Commissaire au Développement Institutionnel et le Directeur National des Collectivités Territoriales.

Les réunions du Comité de Suivi de la Reforme de l'Etat et le Panel du Développement Institutionnel et de la Décentralisation sont semestrielles et celles de la Commission de Coordination du PDI et du Comité du pilotage du PARAD, trimestrielles.

### 3.1. Le Comité de Suivi de la Reforme de l'Etat ;

Le Commissariat au Développement Institutionnel a élaboré le rapport d'activités du PDI et préparé l'ordre du jour du Comité de Suivi de la Reforme de l'Etat en vue de la tenue de la session dudit Comité.

### 3.2. la Commission de Coordination du PDI ;

La Commission de Coordination du PDI a tenu deux réunions statutaires. Ces deux réunions se sont tenues aux périodes suivantes

- 1<sup>ère</sup> réunion de la commission de coordination du PDI **le 4 avril 2008**. Cette réunion a, fondamentalement, recommandé que figure à l'ordre du jour de la prochaine session l'état de la mise en œuvre de la décentralisation ;
- 2<sup>ème</sup> réunion de la commission de coordination du PDI **le 27 juin 2008 et a porté, entre autres sur** l'état de la mise en œuvre de la décentralisation, en exécution des conclusions de la première séance.

### 3.3. Le Comité de Pilotage du PARAD

Le Comité de Pilotage du PARAD a tenu régulièrement toutes les réunions statutaires qu'il devrait tenir durant l'année 2008. Ces différentes réunions se sont tenues aux périodes suivantes :

- la première s'est tenue **le 15 février 2008** ;
- la deuxième, **le 9 avril 2008** ;
- la troisième, **le 31 juillet 2008**
- la quatrième, **le 6 novembre 2008**.

Les différentes rencontres ont fait, notamment le point des indicateurs. La recommandation forte faite lors de la rencontre du 6 novembre était de mettre en place un mécanisme de suivi des indicateurs à problème.

C'est ainsi qu'une réunion s'est tenue le 13 novembre 2008, réunion qui a mis en place les équipes de suivi des indicateurs ci-dessous :

| Intitulé de l'indicateur  | Composition de l'équipe de suivi  | Observations   |
|---|---|--|
| <p><b>Délai de passation des Marchés Publics</b></p>  | <p><b><u>Président</u></b> :<br/>           Chef de département Secteur Economie du CDI.</p> <p><b><u>Membres</u></b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un représentant de la DNFPF ;</li> <li>- Un représentant de l'AGETIC ;</li> <li>- Un représentant de la mission Conjointe UE-Etat malien ;</li> <li>- Un représentant de la Cellule CONFED.</li> </ul>   |  |
| <p><b>Qualité de la gouvernance locale</b></p> <p><b>Assistance à la maîtrise d'ouvrage des collectivités</b></p> | <p><b><u>Président</u></b> :</p> <p>L'Assistant Technique du CDI.</p> <p><b><u>Membres</u></b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un représentant de l'AGETIC ;</li> <li>- Hélène JOURDAM DE L'ANICT ;</li> <li>- Christophe CASAS de l'UE ;</li> <li>- Abdoul Aziz AGUISSA du CDI.</li> <li>- Le Chef de Département Secteur Gouvernance ;</li> <li>- Un représentant de la Cellule CONFED.</li> </ul> | <p>Chaque équipe prendra les mesures pour rencontrer les responsables des indicateurs en vue d'attirer leur attention sur les difficultés et chercher des solutions avant le passage de la mission conjointe d'évaluation annuelle UE-Etat malien.</p> |

Ce mécanisme commence à fonctionner avant l'examen du document sur les indicateurs et avant la tenue de la réunion du comité de pilotage du PARAD sur le rapport annuel.

Une autre équipe sera mise en place pour examiner l'ensemble des indicateurs du PARAD lors de la mission d'évaluation conjointe UE-Etat malien.

Cette équipe sera composée de :

- ◆ Hélène JOURDAM de l'ANICT ;
- ◆ Ely ARAMA de la Cellule CONFED ;
- ◆ Christophe CASAS de l'UE ;
- ◆ Abdoul Aziz AGUISSA du CDI ;
- ◆ L'Assistant Technique du CDI.

### **3.4. Le Panel du Développement Institutionnel/Décentralisation**

Le Panel Développement Institutionnel / Décentralisation s'est tenu, respectivement, le 14 février 2008 et le 26 juin 2008.

Ces rencontres du panel ont, essentiellement, recommandé :

- la création des Directions des Ressources Humaines dans certains ministères pilotes : les projets de textes des DRH ont été approuvés par le Gouvernement ;
- l'élaboration d'un arrangement spécifique sur la réforme de l'Etat et la décentralisation. Cet arrangement conçu de manière participative est, présentement, en cours de finalisation ;
- la présentation détaillée des audits organisationnels des Ministères aux différents groupes thématiques des Partenaires Techniques et Financiers : cette présentation a été faite aux PTF du 04 au 6 février 2009.

### **3.5. La revue annuelle conjointe :**

Une mission d'évaluation conjointe des indicateurs du PARAD s'est déroulée du 19 au 30 mai 2008 à Bamako et dans les régions de Ségou et Sikasso en vue de :

- la vérification des données utilisées pour la détermination des indicateurs (sources et modalités de calcul) ;
- la constitution des dossiers supports pour l'Ordonnateur National qui auront valeur de pièces justificatives des contrôles et calculs effectués ;
- la comparaison des valeurs atteintes des indicateurs en 2006 et en 2007.

La mission a décelé des écarts entre les résultats produits par les ministères et les structures concernés et ceux calculés par la mission d'évaluation conjointe.

Les résultats auxquels a abouti la mission d'évaluation conjointe se résument :

- 5 indicateurs atteints ;
- 4 indicateurs partiellement atteints ;
- 3 indicateurs non atteints.

## LA SITUATION DE L'EXECUTION DES CREDITS DU PDI EN 2008

Les crédits du PDI au titre de l'année 2008 sont gérés par les Directions Administratives et Financières du Ministère du Travail, de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Etat et du Ministère de la Communication et des Nouvelles Technologies respectivement en ce qui concerne le Budget Spécial d'Investissement, les appui financiers et l'appui budgétaire.

Les crédits du PDI au titre de l'année 2008 proviennent du budget spécial d'investissement (BSI), de l'appui budgétaire, et des appuis financiers du Canada et du Royaume des Pays Bas.

Le détail des crédits en 2008 se présente comme suit :

| MINISTERES           | NATURE DES CREDITS | MONTANT CREDIT ALLOUE | MONTANT LIQUIDE      | MONTANT DISPONIBLE   | TAUX DE DECAISSEMENT |
|----------------------|--------------------|-----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| MTFPRE               | BSI                | 998.760.000           | 992.197.474          | 6.562.526            | 99,34 %              |
|                      | AF - Canada        | 4.441.328.647         | 1.582.983.546        | 2.585.345.100        | 35,64 %              |
|                      | AF - Pays-Bas      | 1.233.138.092         | 984.932.207          | 254.165.420          | 79,87 %              |
| MCNT (AGETIC)        | AB - UE            | 1.523.460.000         | 1.523.460.000        | 0                    | 100 %                |
| <b>TOTAL GENERAL</b> |                    | <b>6.825.572.739</b>  | <b>5.083.573.227</b> | <b>2.846.073.046</b> | <b>74,50 %</b>       |

**Légende** : **AB** : Appui Budgétaire, **AF** : Appui Financier, **BSI** : Budget Spécial d'Investissement.

Le taux de décaissement du Budget Spécial d'Investissement (BSI) et de l'appui budgétaire est très satisfaisant 99,99%.

L'utilisation des fonds des Pays – Bas (79,87 %) et du Canada (35,64 %) a connu un taux de décaissement faible. Cette situation s'explique par le retard accusé dans les phases d'attribution et les procédures d'approbation des marchés. La plupart des marchés sont à leur premier acompte en terme de paiement.

Globalement, le taux de décaissement de l'ensemble des ressources est de 74,50 %. En plus de ces fonds, il faut signaler que le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et la Commission de l'Union Européenne apportent un appui institutionnel à la œuvre du PO/PDI d'un montant respectif de 63.714.230 F CFA avec un taux de décaissement de 100% et 171.848.8821 F CFA avec un taux de décaissement de 59,59 %.

## LES PERSPECTIVES

Les perspectives concernent l'élaboration d'un second PO/PDI qui doit couvrir la période 2010-2013. A travers ce second PO, il s'agira de :

### **5.1. Opérationnaliser et approfondir les réformes engagées dans le PO 2006-2009**

Cette action s'articulera autour des actions suivantes :

- adopter et mettre en œuvre les lois et décrets de réorganisation des services audités ainsi que les cadres organiques prenant en compte les fiches de description des postes ;
- adopter et mettre en œuvre des manuels de procédures (formations, etc..)
- mettre en œuvre les codes de déontologie (diffusion, sensibilisation, sanction de toute violation)
- mettre en œuvre les plans de déconcentration (attributions, personnels, ressources humaines)
- optimiser l'utilisation de certaines applications principales dans l'intranet de l'Administration
- construire, équiper et faire fonctionner les directions des ressources humaines

### **5.2. Amplifier les réformes**

- réaliser des audits organisationnels dans les services rattachés au sein des départements ministériels ;
- informatisation des manuels de procédures préparées dans le PO 2006-2009
- fixer des délais pour les principaux services livrés par l'Administration aux usagers dans le cadre des manuels de procédures préparées dans le PO 2006-2009 ;
- élargir l'intranet de l'Administration à l'ensemble des directions nationales, à l'ensemble des directions régionales et à tous les bureaux des préfets au niveau des cercles ;
- élargir le nombre d'applications gérées via l'intranet de l'Administration ;
- généraliser les bureaux d'accueil au niveau de tous les services ouverts aux usagers ;
- poursuivre la construction et l'équipement des services régionaux et sub-régionaux de l'Etat, ainsi que les logements des représentants de l'Etat ;

- densifier la formation des agents de l'Etat dans le cadre de la nouvelle ENA
- adoption et mise en œuvre de codes de déontologie dans d'autres secteurs de l'Administration
  
- amplifier la communication et la sensibilisation pour le changement de comportement et de culture organisationnelle

### **5.3. Renforcer les actions de pilotage et de suivi-évaluation de la réforme**

- équiper, mettre en relation et doter les points focaux du PDI d'outils de travail
- renforcer le pilotage de la réforme (impulsion au niveau du CSRE, des ministres, gouverneurs de régions et préfets) ;
- renforcer les synergies entre le PDI et les autres grandes réformes (PAGAM/GF, PRODEJ, etc) ;
- renforcer les capacités du CDI à concevoir et à assurer le pilotage et le suivi de la réforme ;
- améliorer et mettre en œuvre le système de suivi évaluation du PDI aux niveaux central, régional et sub-régional ;
- amplifier les enquêtes auprès des usagers par rapport au degré de satisfaction quant aux services offerts par les administrations publiques

## DIFFICULTES ET PROPOSITIONS DE SOLUTIONS

Au cours de 2008, les difficultés se résument à :

- la lenteur de passation des marchés. Cette lenteur provoque un glissement des activités programmées de 2008 sur l'année 2009 ;
- aux infructuosités causées parfois par des erreurs dans le montage des dossiers par les bureaux d'études

Les solutions proposées sont entre autres :

- renforcer les capacités des agents de la direction Administrative et Financière du MTFPRE ;
- accentuer le suivi des dossiers d'appels d'offres.
- le regroupement des crédits des différents appuis budgétaires et leur affectation directe sur le CF et l'UF de l'AGETIC, structure jouissant d'une autonomie morale et financière.
- le report des délais impartis pour l'approbation des marchés et l'ouverture précoce des crédits en vue de permettre l'engagement des marchés.

Par ailleurs, Le Plan Opérationnel du Programme de Développement Institutionnel dans le cadre du renforcement des capacités des agents de l'Etat alloue depuis 2006 dans le cadre du BSI et de l'appui budgétaire un montant au titre de la construction de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA). Ce montant est logé dans un compte du trésor créé à cet effet en attendant le démarrage effectif de ladite construction.

Une des difficultés aujourd'hui est de trouver les moyens de lancer le démarrage de la construction. Dans ce souci, plusieurs courriers ont été adressés à la Direction Administrative et Financière de la Primature afin d'attirer leur attention sur cette situation.